

RAPPORT D'INVESTISSEMENT

Installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la grande salle du café des 3 Sapins

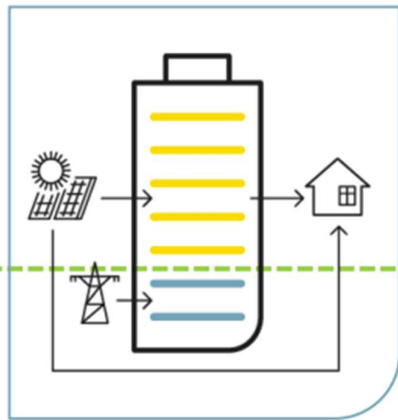
Dans le cadre de ses attributions et du mandat qui lui est donné par le Conseil communal, la commission de l'énergie a étudié les toitures des bâtiments communaux pour déterminer quel(s) serai(en)t les emplacements appropriés pour y installer des panneaux photovoltaïques.



Rapidement, la toiture de la grande salle du restaurant des 3 sapins d'Arconciel a été identifiée comme étant idéale et ce pour les raisons suivantes :

- cette toiture est plate et présente une surface généreuse ;
- elle a été refaite en 2010 et ne nécessite aucune transformation ou adaptation pour accueillir des panneaux photovoltaïques ;
- aucun bâtiment ou arbre voisin ne vient lui faire de l'ombre ;
- le bâtiment, de par son affectation de restaurant, utilise une grande quantité d'électricité si bien que la production des panneaux photovoltaïques pourrait être en grande partie autoconsommée.

Le conseil communal a demandé plusieurs offres. L'objectif était de maximiser la couverture de la toiture avec les panneaux photovoltaïques et de prévoir un système de backup. Ce système permet de garantir une réserve d'énergie en cas de black-out.



Au-dessus: Ce stockage est cyclé pour alimenter les consommateurs. Seul l'excédent solaire est utilisé pour recharger la batterie.

En-dessous: Ce niveau minimal est gardé afin de garantir une réserve d'énergie en cas de black-out. L'énergie solaire ou le réseau peuvent être utilisés pour recharger la batterie à ce niveau.

Une des entreprises consultées a répondu qu'il n'était pas possible de prévoir le système backup mais la commune à installer une batterie. Une autre entreprise a chiffré le backup à hauteur de près de CHF 50'000.-, ce qui doublait presque le prix de l'installation. Le Conseil communal a également demandé dans quelle mesure il était possible d'augmenter l'autoconsommation en reliant le bâtiment de l'administration communale à ce nouveau système ; là encore, le prix de ces travaux s'est avéré dissuasif.

Par conséquent, il est proposé à l'Assemblée communale d'installer un système de panneaux photovoltaïques standard, c'est-à-dire sans backup ni liaison avec d'autres bâtiments.

Compte tenu de la surface de panneaux photovoltaïques envisagée (~190 m²), la production électrique annuelle attendue est d'environ 40'000 kWh, ce qui représente une économie annuelle se situant quelque part entre CHF 5'780.- (tarif de revente au Groupe E) et CHF 12'800.- (autoconsommation au prix de vente actuel de 32 ct par KWH). En finalité, le tarif appliqué au restaurateur serait légèrement en-dessous de ce dernier pour l'inciter à adapter sa consommation d'électricité en fonction de la production des panneaux photovoltaïques.

Selon les offres déjà reçues, l'investissement devrait s'élever à CHF 65'000.- environ, montant auquel il est ajouté CHF 5'000.- de divers et imprévus notamment en lien avec l'éventuelle augmentation des coûts depuis l'obtention des offres soit un total de CHF 70'000.-.

Une demande de subvention sera adressée à Pronovo. Les entreprises consultées estiment qu'il est possible de tabler sur une rétribution unique de l'ordre de CHF 15'000.-. Etant donné que ce montant est approximatif et qu'il n'est pas possible d'anticiper à quel moment interviendra le montant de la subvention, le montant demandé pour cet investissement reste à CHF 70'000.-. Un décompte sera présenté à l'issue des travaux avec le montant final de la subvention.

À cet effet, le Conseil communal propose à l'Assemblée d'approuver un crédit d'investissement de CHF 70'000.-.

Plan de financement

Coût estimé	CHF 70'000.-
Financement	Liquidités

Charges financières

Amortissement dès 2025	5.0%, CHF 3'500.-
------------------------	-------------------

Arconciel, novembre 2023